

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE MONTRÉAL

SOMMAIRE

I Au prône, offices de l'église, titulaires d'églises paroissiales. — II Le cardinal Rampolla.
 — III Le chapitre général des Dominicains. — IV Courtes réponses à diverses consultations.
 — V Prières des Quarante-Heures. — VI Sœurs de Miséricorde : cérémonie de vêtue et de profession religieuse. — VII Sœurs de Sainte-Anne : cérémonie de vêtue et de profession religieuse.

AU PRONE

Le dimanche, 8 février

On annonce :

Dans le diocèse de Saint-Hyacinthe, dimanche, 8e anniversaire du sacre de Mgr l'évêque.

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche, 8 février

Messe du dim. de la Sexagésime, **semi-double** (privil. contre tout office de 2e cl.); mém. des saints martyrs Japonais et des saints Faustin et Jovite; préf. de la Trinité. — Aux vêpres du dim.; mém. des saints Mm. Japon.

TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES

Le dimanche, 15 février

Diocèse de Montréal. — Du 10 février, sainte Scholastique; du 14, saint Valentin.

Diocèse d'Ottawa. — Du 11 février, Notre-Dame de Lourdes (Cumming's Bridge et Cyrille).

Diocèse de Sherbrooke. — Du 11 février, Notre-Dame de Lourdes (Fecteau's Mills).

Diocèse de Nicolet. — Du 9 février, saint Cyrille (Wendover).

Diocèse de Mont-Laurier. — Du 15 février, saint Faustin et saint Jovite.

Vicariat de Témiscamingue. — Du 11 février, Notre-Dame de Lourdes (Lorrainville).

J. S.

LE CARDINAL RAMPOLLA



A mort du cardinal Rampolla, brusquement survenue le 17 décembre 1913, a été un grand événement pour l'Eglise. Il n'est un mystère pour personne que ce cardinal, à qui il avait manqué une voix au Conclave qui élut Pie X, était réservé pour le conclave prochain. De grandes espérances étaient basées sur son nom et les dix ans qui le séparaient de l'élection de Pie X, n'avaient fait que grandir sa position dans le Sacré-Collège. Bien entendu, on ne peut savoir s'il aurait été élu; mais il est certain qu'au premier tour de scrutin, il aurait recueilli plus de voix, à lui seul, que les autres cardinaux pris ensemble. Maintenant il est entré dans l'éternité; et tous les calculs, toutes les prévisions humaines se trouvent déconcertées, désorientées.

— Le cardinal Rampolla avait été le fidèle exécuteur de la politique de Léon XIII. Comme Léon XIII du reste, il n'appartient pas encore à l'histoire. Sa figure manque du recul suffisant pour qu'on puisse apprécier impartialement ce qu'il a fait, et un jugement porté aujourd'hui serait téméraire. Mais, en dehors de la politique, il y a bien des choses à louer dans le cardinal Rampolla qui a été une des figures les plus caractéristiques du Sacré-Collège.

— Quand, au seuil de la Basilique Vaticane, il reçut le pape Pie X qui allait s'y faire couronner, il lui lut le discours de bienvenu, d'une voix ferme, mais avec un papier qui tremblait dans ses mains. Ce n'était point l'émotion; mais depuis quelques années le cardinal avait un tremblement convulsif des mains qui s'accroissait avec le temps. Cette difficulté physique n'atténuait nullement sa belle intelligence, et si ses mains

tremblaient, sa tête ne vacillait pas. On remarqua à l'époque que le pape lui répondit par ces simples mots : *Deo gratias* ; et immédiatement on édifia un petit roman sur cette réponse laconique, on voulait y voir l'antagonisme entre deux politiques que l'on prévoyait. Ce que ces personnes ne savaient point, c'est que le pape se conformait exactement au cérémonial usité, qui veut que la réponse pontificale au discours de bienvenue se compose de ces deux mots *Deo gratias*, qui sont un remerciement à Dieu.

— Le cardinal abandonna les luxueux appartements de la Secrétairerie d'Etat, et sut si bien tout mettre à sa place que jamais on n'eut quelque chose à lui reprocher. Il accueillait tout le monde avec cette urbanité exquise qui sait mettre son visiteur à l'aise, sans cependant lui donner l'occasion de franchir les distances. Il écoutait tout, mais quand on voulait le mettre sur des sujets brûlants, il savait, de la meilleure grâce du monde, refuser de répondre. Animé d'un grand esprit de foi, il voyait Dieu en tout, et lui rendait hommage dans tous les événements qui s'étaient déroulés comme dans ceux que l'on pouvait prévoir. Jamais, malgré les nombreuses occasions qu'il en eut, on n'a pu se targuer d'un mot, d'un geste du cardinal Rampolla. La continuité de cette attitude pendant dix années montre que le cardinal était vraiment un homme fort et capable de gouverner les autres puisqu'il savait si bien se gouverner lui-même.

— Le cardinal Rampolla avait, de sa famille, une fortune assez considérable; en outre dans ses quinze ans et plus de Secrétairerie d'Etat, il avait pu amasser ce que les Italiens appellent *una disceta fortuna*. Il avait en effet 20,000 francs comme cardinal, 60,000 francs comme secrétaire d'Etat, 10,

000 francs en sa qualité d'archiprêtre de Saint-Pierre, et 30,000 francs de la charge de grand prieur de Malte. Mais s'il était riche, il dépensait en cardinal. Archiprêtre de Saint-Pierre, il enrichit cette basilique de nombreux cadeaux qu'il recevait, parmi lesquels je citerai un ornement splendide et un calice en émail cloisonné, fait en Chine, et qui est une véritable petite merveille. Il ne donnait pas seulement des cadeaux, il donnait son or. Une année, il envoya au Chapitre une somme de 100,000 francs pour refaire les ornements de la basilique. Il y a deux ou trois ans, trouvant que l'autel sur lequel on célébrait devant l'autel papal la messe le jour de la Saint-Pierre n'était pas à la hauteur de cette fonction, il en fit faire un autre. Cet autel, dont l'antependium porte au milieu les bustes des saints apôtres Pierre et Paul, est en cuivre ciselé et doré. L'or est entrecoupé de pierres dures, et le gradin unique qui le surmonte est de même agrémenté d'agathes, de calcédoines, malachites, etc. Il fit faire aussi une garniture de chandeliers. Se conformant strictement au Cérémonial des évêques qui veut que ces chandeliers soient de grandeur décroissantes, afin que la croix domine tout, l'artiste a dû exécuter trois modèles, reproduisant tous le même dessin, mais dans des proportions de plus en plus réduites. La croix est ornée de pierres qui rompent la monotonie du métal et font ressortir la richesse de l'ornementation. C'est le dernier cadeau en ordre de date qu'il ait fait à sa basilique.

— Mais il avait un culte spécial pour son titre cardinalice qui était la basilique de Sainte-Cécile. Annexé à l'église était un couvent de bénédictines qui, par un privilège spécial, au lieu de prendre des bas noirs comme les autres religieuses du même ordre, chaussent des bas blancs en souvenir de la vierge. Elles étaient pauvres, ayant été dépouillées par le

gouvernement italien de tous leurs revenus. Le cardinal titulaire suffisait largement à tous leurs besoins. La basilique n'avait pas de crypte, il en fit faire une, merveille de mosaïques, de sculptures, de statues, de marbres rares qui lui a coûté plus de 200,000 francs. A cette occasion il avait fait déblayer tout le sol, retrouvé les fondements de la basilique de saint Pascal I (817-824) et une partie importante de la maison de la sainte. De plus, il trouva dans le choeur d'anciennes fresques qu'il fit remettre à neuf, nettoya la mosaïque de l'abside, ce qui augmenta considérablement la dépense primitive.

— Le corps de la sainte repose sous le maître-autel, et il fallait l'abaisser pour le mettre au niveau de la crypte. Quand on descendit le sarcophage de marbre, la pierre qui le scellait resta attaché à la voûte; et on vit dans l'intérieur les damas rouges qui couvraient le sarcophage d'argent donné par Clément VIII. L'occasion était unique de faire une reconnaissance du corps, et on en avertit immédiatement le cardinal Rampolla. Quand en 1599 le cardinal Sfondrato découvrit le corps de la martyre dans le cercueil de cyprès où l'avait enfermée saint Pascal, le corps fut exposé pendant 21 jours dans la basilique et on peut dire que tout Rome défila devant lui. La sainte était étendue dans la position représentée par Maderno, qui a fait une oeuvre de génie, mais en même temps un travail de scrupuleuse vérité historique. De plus, deux peintres, qui vraiment avaient plus de bonne volonté que de talent, firent deux peintures représentant la sainte telle qu'elle leur apparaissait. Puis on renferma le saint corps dans une urne d'argent que l'on descendit dans le sarcophage de marbre sous le maître-autel. Vers la fin du siècle dernier, Mgr Barbier de Montault voulut démontrer que l'Eglise de Sainte-Cécile-d'Al-

bi possédait le femur et l'avant-bras de la sainte. La statue de Maderno, les deux tableaux cités sont une preuve du contraire. D'autres prétendirent que la sainte était momifiée et qu'il n'y avait pas de conservation miraculeuse des chairs. Une chose est certaine c'est que la sainte est représentée avec ses chairs et la courbure des hanches est telle, pour citer un détail technique, que non seulement le femur ne peut en être absent, mais que celui-ci est revêtu de ses muscles et de ses chairs. Le cardinal Rampolla avait donc une occasion unique, et qui lui semblait offerte par la divine Providence, pour vérifier de nouveau, et avec l'aide des médecins des rites, l'état de conservation du corps de la martyre. Tout semblait l'y inviter. Il voulut respecter le repos de la vierge comme l'avaient fait saint Pascal I au IX siècle et le cardinal Sfondrato à la fin du XVIe. Il se contenta de prendre les damas mis sous Clément VIII, couvrit le sarcophage de nouveau damas rouges de grande richesse et en fit sceller le couvercle.

— Quand il fut dans son palais du cardinal-archiprêtre, il ne manquait jamais une soutenance de thèses pour la concession de la licence ou du doctorat en Ecriture Sainte, et il montrait qu'il n'était point un simple auditeur. Le cardinal Serafino Vannutelli étant secrétaire du Saint-Office et ayant donné sa démission par raison de santé, le cardinal Rampolla fut appelé à lui succéder; et cette charge suffirait à elle seule à occuper un homme. Dernièrement le pape lui avait de plus confié la fonction de bibliothécaire de la Sainte-Eglise. Ses récents travaux sur la vie de sainte Mélanie la jeune l'avaient préparé à cette charge importante, et il y voyait un nouveau moyen de continuer ses études et de les rendre plus fécondes par l'abondance des matériaux mis à sa disposition.

— Le cardinal a été emporté en pleine force. Tant qu'il avait été secrétaire d'Etat il n'avait jamais abandonné Léon XIII pour prendre des vacances qui lui étaient certes bien nécessaires. Il avait tenu à partager la captivité volontaire du Chef de l'Eglise et lui a donné ainsi une preuve peu commune de dévouement. Quand il eut quelques loisirs, il en profita pour aller passer deux mois d'été à l'abbaye d'Einsiedeln en Suisse, où la riche bibliothèque lui permettait de continuer ses doctes travaux. Il est mort presque subitement, et le médecin, rapidement appelé pendant la nuit, n'a pu que constater le décès. Avec lui disparaît une des grandes figures du Sacré-Collège, un cardinal qui a donné largement, et qui toute sa vie, soit par sa plume, soit par ses actes, n'a eu pour but que de faire connaître, se développer et aimer la Sainte-Eglise.

DON ALESSANDRO.

LE CHAPITRE GENERAL DES DOMINICAINS

RECEMMENT s'est ouvert, à Venloo, en Hollande, sur la frontière de l'empire allemand, le Chapitre général de l'Ordre des Dominicains. Il est formé de deux représentants pour chacune des trente-trois provinces de l'Ordre.

Le Chapitre a inauguré ses travaux par une dépêche exprimant son dévouement au Souverain-Pontife, qui a répondu en assurant de son affection les fils de saint Dominique.

A Venloo se trouve actuellement le prince Charles de Loewenstein, jadis député au Reichstag, (et beau-frère de don Miguel, ex-roi de Portugal) qui entra dans l'Ordre des Domini-

cains, il y a dix ans, en prenant le nom de P. Raymond. Le prince Aloys de Loewenstein, qui a présidé le Congrès catholique de Metz, est son fils.

L'Ordre illustre de saint Dominique pourra fêter, dans moins de trois ans, son septième centenaire. Fondé en 1216, par saint Dominique de Guzman, il a été approuvé l'année suivante par le pape Honorius III. Au cours de sa longue existence, l'Ordre des Dominicains a eu à sa tête 76 généraux, dont 37 Italiens, 22 Français, 13 Espagnols, 1 Mexicain et 3 Allemands, dont l'un était Mgr Fruhwirth, qui est actuellement nonce à Munich, depuis 1907. Mgr Fruhwirth a eu comme successeur le Père Hyacinthe-Marie Cormier, né à Orléans le 8 décembre 1832, élu Maître général au Chapitre tenu à Viterbe le 31 mai 1904. Le P. Cormier est un homme éminent, connu par ses écrits sur l'ascétisme, l'exégèse et l'histoire de l'Eglise et doué d'un grand talent administratif.

Jusqu'en 1804, le Général était nommé à vie. A cette époque, Pie VII a fixé à six ans la durée de ses fonctions, que Pie IX en 1864 a porté à douze ans.

En 1910, l'Ordre des Dominicains était réparti en 33 provinces et comprenait 367 maisons qui comptaient 4,476 religieux.

COURTES REPONSES A DIVERSES CONSULTATIONS

1o Messes basses de " Requiem " pendant un service

Il paraît qu'on a fait des changements récents à la permission de dire des messes de *Requiem* pendant un service et qu'on ne le peut plus aussi souvent. Auriez-vous la bonté de me renseigner sur ce point ?

Jusqu'à 1896, il n'était permis de célébrer ces messes que lorsque l'office de l'église était semi-double, ou simple et admettait ces messes de droit commun, malgré un usage français dont on avait peine à se défendre en ce pays.

Mais la Congrégation des Rites a proeuré ce secours aux défunts et cette joie aux vivants, en permettant en 1896 ces messes basses les jours doubles.

Elle n'excluait d'abord, que les fêtes de 1e classe, les dimanches et autres fêtes de précepte. Mais l'année suivante elle répondit à une consultation qu'il fallait comprendre dans les fêtes de 1e classe tous les jours qui excluent les fêtes de 1e classe (par suite les octaves privilégiées de Pâques et de la Pentecôte, les fêtes des Cendres et des trois premiers jours de la semaine sainte, les vigiles de Noël et de la Pentecôte, enfin le jour octave de l'Epiphanie qui tous excluent les fêtes de 1e classe). Ces messes restaient donc permises pendant les octaves de Noël, de la Fête-Dieu et autres moins privilégiées.

Toutefois, en élevant à la dignité de l'octave de l'Epiphanie, celle de la Fête-Dieu, le 24 juillet 1911, la Congrégation défendait implicitement ces messes le jour octave, comme elles l'étaient le jour octave de l'Epiphanie (mais les permettait implicitement du 2e au 7e jour comme précédemment). Le 28 juillet elle le disait clairement en réponse au 5e doute (1).

Enfin un dernier changement a été apporté par les nouvelles rubriques placées en tête du nouveau psautier. Au titre X, n. 5, il est défendu de dire ces messes désormais les jours d'office de 2e classe. Voilà tous les changements qu'a subi cette matière. Dressons maintenant le tableau des jours où ces messes sont défendues.

(1) On en trouve le texte dans les revues de France, particulièrement *l'Ami du clergé*, vol. de 1911 (33e), p. 782 et suiv.

Dimanches.

Fêtes de préceptes (autres que 1e et 2e cl. : le 31 décembre).

Vigiles de Noël et de l'Épiphanie.

Jour octave (8e j.) de l'Épiphanie et de la Fête-Dieu (2).

Mercredi des Cendres.

Trois premiers jours de la semaine sainte.

Il est inutile de mentionner les trois derniers jours de la semaine sainte, ainsi que l'exposition du Saint-Sacrement, vu que les services sont défendus ces jours-là, et que les messes dont on parle, ne peuvent se dire sans le service.

2o "Preces" dans la récitation du bréviaire

L'ORDO indique quelquefois la récitation des *preces dominicales*, d'autrefois la récitation des *preces feriales*, enfin souvent simplement *preces*. J'aimerais bien à avoir une notion précise de ces prières.

Il n'y a qu'à lire le titre XXXIV des rubriques générales au commencement du volume d'hiver du bréviaire.

Les rubriques distinguent deux sortes de *preces* dans la récitation de l'office (outre les *preces* propres à l'office des morts).

Ce passage des *rubricae generales breviarii*, donne d'abord la définition des *preces* : " On appelle prières certains versets (et répons) qui se disent quelquefois avant l'oraison, et qui commencent par *Kyrie eleison* ou *Pater noster* ".

Les alinéas suivants indiquent les parties de l'office et les jours où l'on doit réciter soit les unes, soit les autres, avec leurs exceptions.

(2) Il s'est glissé une faute d'impression à la page XXIII, note 14 de l'Ordo de Montréal. Il faut lire *i*) Die Oct. Epiph. et Corp. Christi; et ajouter : *j*) Oct. integra Pasch. et Pent.

Le clergé des provinces de Saint-Boniface et d'Edmonton, qui aura connaissance de cet article, voudra bien faire la même correction à la même page de son Ordo.

Les prières *dominicales* sont plus courtes; les *fériales* sont plus longues et contiennent les dominicales.

On récite les prières *dominicales* seulement à Prime et à Complies. Les *fériales* se disent à toutes les heures (excepté à Matines qui ne fait qu'un avec Laudes).

Les *preces feriales* se disent en général aux jours accompagnées de jeûne actuellement ou autrefois, par suite, aux fêtes d'Avent, de Carême et de Quatre-Temps (excepté les quatre-temps de l'été, dans la semaine de la Pentecôte qui sont semi-double et pendant une octave), et de plus à toutes les vigiles accompagnées de jeûne (quoiqu'on en soit dispensé par indulgent), telles que celles de la Pentecôte, de l'Assomption de la sainte Vierge, de la Toussaint, de saint Jean-Baptiste, de saint Laurent et (3) des divers apôtres (excepté le 30 avril, veille des saints Philippe et Jacques, à cause du temps pascal et le 26 décembre, veille de saint Jean l'Évangéliste, à cause de l'octave de Noël). La vigile de l'Épiphanie, n'est pas accompagnée de jeûne et par suite sans prière. Celle de Noël a un jeûne, mais l'office est double à Laudes et exclue les prières. On ne les récite pas les lundi et mardi des Rogations.

Les prières *dominicales* se disent évidemment les dimanches et de plus aux fêtes de rite semi-double et simple (en dehors des octaves, excepté la vigile de l'Épiphanie et les vendredi et samedi qui suivent l'octave de l'Ascension), et aux fêtes communes.

(3) C'est par divers indulgences que, dans ces diocèses (de l'ancienne province ecclésiastique de Québec), 1o on retarde le jeûne de la vigile de l'Assomption au samedi suivant (ou on l'anticipe au 14 qui tombe le vendredi pour ne pas jeûner le jour même de la fête tombant le samedi veille de la solennité); 2o L'on agit de même, depuis 1892, pour la vigile des saints Pierre et Paul; 3o Que le jeûne des fêtes de saint Jean-Baptiste, de saint Laurent, de saint Matthieu, des saints Simon et Judes et de saint André, sont transportées à l'Avent.

On ne jeûne ni ne récite les prières fériales aux fêtes ordinaires ou communes ou mineures. Elles s'omettent aussi, en vertu de la réforme de 1911, aux jours où l'on fait mémoire d'un double simplifié (tit. VII, n. 4).

Les prières dominicales se disent debout même au chœur ; les prières fériales doivent être dites à genoux dans l'office canonial récité au chœur ; il est seulement conseillé d'agir de même en dehors du chœur.

Il est facile de vérifier ces données dans l'ORDO de 1914.

5 janvier, vigile de l'Épiphanie, pas de prières.

7 à 13 ; inutile de prévenir qu'on omet les prières dans l'Octave de l'Épiphanie.

16, 19, 22, 28 et 29, semi-double, on indique les *preces dominicales*.

Chaque dimanche de février, on omet les prières dominicales, à cause d'un double occurrent simplifié (nouvelle rubrique).

3 février ; à l'office du dimanche anticip., prières dominicales.

16, 19 et 20, fêtes ordinaires avec prières dominicales.

25, 26 et 28, fêtes de Carême, *preces feriales ad L. et Hor.*

Ces exemples doivent suffire.

Chambly.

Abbé JOSEPH SAINT-DENIS.

PRIERES DES QUARANTE-HEURES

Mardi,	10 février.	— Repentigny.	
Jedi,	12	— Notre-Dame-Auxiliatrice, à Saint-	
Samedi,	14	— Saint-Stanislas.	[Jean.

SŒURS DE MISERICORDE

Cérémonie de vêtue et de profession religieuses

LE 16 janvier avait lieu, en la chapelle de la maison-mère des Soeurs de Miséricorde, une cérémonie de vêtue et de profession religieuses, à laquelle présidait Mgr Georges Gauthier, évêque auxiliaire de Montréal. Montréal.

Ont revêtu le saint habit : Mlles Marie-Diana Dufresne, dite Soeur Sainte-Lutgarde, de Winooski, Vt; Marie-Julie Côté, dite Soeur Saint-Pascal-Baylon, de Saint-Fabien, de Rimouski ; Marie-Arthémise Trudel, dite Soeur Sainte-Anastasia, de Lowell, Mass. ; Marie-Jeanne Sieard, dite Soeur Sainte-Anysie, de Louiseville ; Marie-Yvonne Lafontaine, dite Soeur Saint-Conrad, de Montréal; Marie-Léa Jean, dite Soeur Saint-Cyrille d'Alexandrie, de Saint-Matthieu.

Ont émis leurs vœux temporaires : Soeur Saint-Agathe, née Marie-Angéline Laforce, de Saint-Ephrem d'Upton ; Soeur Saint-Georges, née Marie-Aurore-Ernestine Pepin, de Drummondville ; Soeur Saint-Jérôme-Emilien, née Marie-Bernadette Isabelle, de Maple Creek, Sask.

Ont prononcé leurs vœux perpétuels : Soeur Saint-Vincent-Ferrier, née Marie-Alice Bélanger, de Chambly ; Soeur Saint-Félix-de-Valois, née Marie-Léa Gallipoli, de Montréal; Soeur Marie-Claire, née Marie-Louise Malo, de Saint-Roch-de-l'Alchigan ; Soeur Marie-de-la-Miséricorde, née Marie-Henriette, Marion, de Saint-Paul-l'Ermite.

C'est l'officiant qui a prononcé l'allocution de circonstance et le saint sacrifice a été offert par le R. Père M. Marion, prieur des Dominicains à Saint-Hyacinthe.

SŒURS DE SAINTE-ANNE

Cérémonies de vêtue et de profession religieuse



DANS la chapelle du Mont-Sainte-Anne, Lachine, Mgr Gauthier, évêque auxiliaire de Montréal, présidait le 23 janvier, à 2 heures, une double cérémonie de profession et de vêtue, en présence d'un bon nombre de messieurs du clergé et d'une grande foule des parents des jeunes professes et novices dont les noms suivent :

Professes : Soeur Marie Fernand, née Robertine Petelle, de Montréal; Soeur Marie-Narcisse-Emile, née Laura Blain, de Montréal; Soeur Marie-Donate, née Alice Poupard, de Saint-Rémi; Soeur Marie-Girard, née Alexandrine Gouin, de Saint-Michel-des-Saints; Soeur Marie-Boniface, née Anna Dumas, de Ashland, Mass.

Novices vocales : Mlles Lemay, dite Soeur Marie-Jeanne du Divin-Coeur, de Fitchburg, Mass.; Spénard, dite Soeur Marie-Hermann, de Cohoes, N. Y.; Rousseau, dite Soeur Marie-Jean-du-Cénacle, de Central-Falls, R. I.; Leblanc, dite Soeur Marie-Vianney, de Montréal; Hudon, dite Soeur Marie-Françoise Romaine, de Ware, Mass.; Carroll, dite Soeur Marie-Félix-de-Nole, de New York; Ricard, dite Soeur Marie-Joseph-Alexis, de l'Épiphanie; Mae Lapierre, dite Soeur Marie-Cyrilla, de North Adams; Dubuc, dite Soeur Marie-Oswald, de Central Falls; Tessier, dite Marie-Lucie-de-Rome, de Holyoke, Mass.; Benoit, dite Soeur Marie-Reine-des-Anges, de Webster, Mass.; Yvonne Desjardins, dite Soeur Marie-Louis-Gabriel, de Terre-

bonne; Chauvin, dite Soeur Marie-Eugène-de-Jésus, de Manville, R. I.; Clermont, dite Soeur Marie-Laurine, de Webster, Mass.; Bourguignon Laura, dite Soeur Marie-Jules, de Montréal; Evéline Boulanger, dite Soeur Marie-Jeanne-d'Orléans, de Fitchburg, Mass.; L. Bérubé, dite Soeur Marie-Louise-Hélène, de Northampton; A. Laliberté, dite Soeur Marie-Alda, de Saint-Félix; Anna Durand, dite Soeur Marie Elisabeth de France, de Saint-Félix; M.-A. Fréchette, dite Soeur Marie-Anne-Imedla, de Saint-Félix; F. Champagne, dite Soeur Marie Pierre-Julien, de Montréal; Alice Leboeuf, dite Soeur Marie-Joseph-Amédée, de Worcester; Ant. Métras, dite Soeur Marie-Camille-de-la-Croix, de Worcester; Malv. Bibeau, dite Soeur Marie-Joseph-Adélaré, de Saint-Gabriel; Corinne Moll, dite Soeur Marie-Louis-Arthur, de Cambridge, Mass.; M.-A. Brazeau, dite Soeur Marie-Ange-de-l'Incarnation, de Saint-Rédempteur; A. Fortin, dite Soeur Marie-Donat-de-Milan, de Saint-Cyprien; M. Léveillé, dite Soeur Marie-Jeanne, de Harledon; M. Hénault, dite Soeur Marie-Emilienne-de-Florence, de Saint-Félix; I. Desjardins, dite Soeur Marie-Louis-Ernest, de Saint-Jacques; Aurore Chabot, dite Soeur Marie-Martina, de Montréal; M. Gendron, dite Soeur Marie-Ursuline, de Central Falls; Hélène Coulombe, dite Marie-Vincent-de-Paul, de Saint-Félix; R.-A. Perreault, dite Soeur Marie-Anne-Yvonne, de Saint-Esprit; M.-A. Geoffroy, dite Soeur Marie-Geoffroy, de Central Falls; Lillie Blais, dite Soeur M. Fifédis, de Central Falls; Anna Grégoire, dite Soeur Marie-Clothilde-de-France, de Saint-Esprit; Léona Dorais, dite Soeur Marie-Emile, de Worcester; Florida Laforest, dite Soeur Marie-des-Oliviers, de Saint-Ignace; Rosa Ravary, dite Soeur Marie-du-Cénacle, de Saint-Clet; Aurore Asselin, dite Soeur Marie-Paule-de-Rome, de Montréal; Marguerite Côté, dite Soeur Marie-Eugène-de-Milan, de Curran, Ont.; Sara Lavoie, dite Soeur

Marie-François-de-Sienne, de Saint-Henri; Anna Auclair, dite Soeur Marie-Elie-Zéphirin, de Montréal; Agnès Lauzon, dite Soeur Marie-Anne-Agnès, de Saint-Jérôme; Eva Mondor, dite Soeur Marie-Anne-Eva, de Worcester; Emma Riel, dite Soeur Marie-Berthold, de Auburn, N. Y.; Viola Lemire, dite Soeur Marie-Isabelle-de-France, de Worcester; Imelda Laroche, dite Soeur Marie-Imelda-du-Sacré-Coeur, de Gardner; Evéline Thérien, dite Soeur Marie-François-Joseph, de Montréal; Tougas, dite Soeur Marie-Jean, de Worcester; M.-A. Desjardins, dite Soeur Marie-Jeanne-Hélène, de Sainte-Mélanie; A. Desjardins, dite Soeur Marie-Louise-Alma, de Sainte-Mélanie; Léna Landry, dite Soeur Marie-Thomasina, de Saint-Jean, N. B.; Lucile Pinsonnault, dite Soeur Marie-Anne-du-Carmel, de Saint-Rémi; Domitille Fyfe, dite Soeur Marie-Flavie-Domitille, de Saint-Constant; Esther McCraw, dite Soeur Marie-Scholastica, de Saint-Jean, N. B.; Aurore Mallette, dite Soeur Marie-du-Thabor, de Sainte-Cunégonde; Kathleen Doyle, dite Soeur Mary Kathleen, de l'Ile du Prince Edouard; Théona Berlinguette, dite Soeur Marie-Vincent, de Ontario; Rose Beauregard, dite Soeur Marie-Rose-Alba, de Gilbertville, Mass.

Novices coadjutrices : Mlles Georgianna Corbeil, dite Soeur Marie-Hermès, de Saint-Sauveur; Albertine Bédard, dite Soeur Marie-Stanislas, de Saint-Rémi; Amanda Corbeil, dite Soeur Marie-Aza, de Saint-Sauveur; Ida Brasseur, dite Marie-Albine, de Saint-Victor d'Alfred; Marie-Anne Messier, dite Soeur Marie-Blanche-Yvonne, de Montréal.

Le sermon a été prêché par M. l'abbé Elie-J. Auclair.